

DÉPARTEMENT
DU TERRITOIRE DE BELFORT

MAIRIE de BOTANS
90400

Tél : 03 84 21 54 12
secretariat@mairie-botans.com



Compte-rendu de réunion

**Conseil Municipal
du 27 septembre 2021
à 20h00**
à la salle communale de Botans

Présents : Mmes Béatrice AUBRY - Marie-Noëlle BALLARE - Marie-Laure FRIEZ - Séverine HENRY - Bénédicte FIGUET

MM. Frédéric BLANC - Mohamed KADOURI - Alex THOMAS

Absents avant donné procuration : Mme Hélène MARTIN à Mme Marie-Noëlle BALLARE – M. Frédéric COLLAS à Mme Bénédicte FIGUET – M. Denis WEISS à M. Alex THOMAS

Secrétaire de séance : M. Alex THOMAS

Approbation de la dernière réunion du Conseil Municipal du 23 août 2021

La lecture du compte rendu de la réunion du 23 août 2021 n'appelle aucune remarque, il est adopté à l'unanimité par les membres présents du Conseil Municipal.

Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation (Annule et remplace la délibération 32-2021)

Madame le Maire souhaite apporter de nouvelles informations susceptibles de remettre en cause la délibération n°32-2021 prise lors de la séance du 23 août 2021.

Puis elle rappelle les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Elle précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 à L. 301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Madame le Maire présente alors les solutions possibles :

- Pas de changement par rapport à 2020, exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.
- Limiter les exonérations, et dans ce cas, d'en déterminer le pourcentage.

Après avoir exposé la situation financière de la commune ainsi que le taux d'imposition actuel, Madame le Maire propose de retenir un taux de 40 % de limitation d'exonération pour tous les immeubles à usage d'habitation.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 9 voix « POUR » et 2 voix « CONTRE » :

- **DECIDE** de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à un taux de 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.
- **CHARGE** Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Renouvellement de la chaudière pour un bâtiment communal : validation de devis

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante de la nécessité de remplacer la chaudière du bâtiment de l'ancienne école et présente les devis reçus.

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC	MODELE CHAUDIERE
SARL CSP PIECKO	3 536.67 €	4 244.00 €	ELM LEBLANC classe A 7.9 à 22 KW
CSVB	3 118.00 €	3 741.60 €	VISSMANN modèle VITODENS 100W mixte
SANI CHAUF PASCAL	3 037.00 €	3 644.40 €	ELM LEBLANC classe A 7.9 à 22 KW
SANI CHAUF PASCAL	3 020.00 €	3 624.00 €	ARISTON CLAS ONE 2,4 à 11,7 KW

Après avoir pris conseil auprès de GAIA Energie et du conseiller en énergie partagé de Territoire d'Énergie 90, Madame le Maire propose de retenir l'offre de SANI CHAUF PASCAL, modèle ARISTON CLAS ONE 2,4 à 11,7 kW.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **RETIENT** l'offre de SANI CHAUF PASCAL, modèle ARISTON CLAS ONE 2,4 à 11,7 kW, pour un montant de 3 020 € HT (3 624 € TTC).
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférent.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

Recensement 2022 : désignation du coordonnateur communal

Madame le Maire expose :

L'enquête de recensement prévue en 2021 a été exceptionnellement reportée en raison de la crise sanitaire. Le recensement de la population sera organisé du 20 janvier au 19 février 2022. L'INSEE nous demande de nommer un coordonnateur communal, qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Madame le Maire se propose pour remplir cette fonction.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** Madame le Maire comme coordonnateur communal pour le recensement de la population 2022.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'arrêté de nomination.

Questions et informations diverses

Demandes d'Urbanisme

Dépôt d'un nouveau permis de construire pour la transformation d'une grange en logement au 6 grande rue.

Accord de la demande d'autorisation de travaux pour l'aménagement d'un commerce Esprit Paysan 10 route de Montbéliard.

Accord de la déclaration préalable pour la pose de panneaux photovoltaïques au 11 grande rue.

Antenne relais téléphonique

Le site a été remis dans son état initial, Madame le Maire en a informé la DDT.

Défibrillateur Centre village

Le devis d'un montant de 1 162 € hors taxes a été validé pour un défibrillateur adultes et enfants qui sera installé sur la façade du préau situé au 29 grande rue. Il sera visible depuis la route.

Réunions des syndicats

S.I.E.M.P.K. (école maternelle) : une réunion est prévue le 4 octobre.

Protection des cuves incendies

Le géomètre a transmis le projet d'échange de parcelles afin que les cuves incendies soient bien contenues sur la parcelle appartenant à la Commune. Ce projet sera soumis au Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Repas des Aînés 2022

La Mairie de Dorans, étant l'organisateur du repas des aînés pour 2022, a consulté les mairies de Botans, Banvillars, Bermont et Sevenans pour connaître leur avis sur le maintien ou l'annulation de ce repas compte tenu de la situation sanitaire et des risques vis à vis de ce public particulièrement sensible.

Réunion Commission Fleurissement

Une réunion de la commission fleurissement est prévue jeudi 30 septembre.

Projet aménagement RN19 à 2x2 voies : section Héricourt-Sevenans

Une réunion est prévue le 7 octobre 2021 à partir de 14h00 en mairie de Botans.

Communes Forestières

Une réunion des Communes forestières est prévue le 28 septembre à la salle communale de Botans dont l'ordre du jour sera l'élection d'un nouveau président.

Arrêt OPTYMO rue de Dorans

La demande de Madame le Maire a été prise en compte par Optymo. Le véhicule ne stationne plus au 9 rue de Dorans.

Travaux

Les travaux pour la mise aux normes du musée agricole sont terminés. Le retard de la date de fin de travaux est la conséquence des problèmes d'approvisionnement général de certaines matières. Dans notre cas, la bande de guidage pour les malvoyants.

Les travaux d'aménagements sécuritaires au niveau de la Mairie se sont terminés en septembre.

Les travaux annuels de marquage au sol ont été également réalisés.

La séance est levée à 21h25

Fait à BOTANS, le 1^{er} octobre 2021.
Madame le Maire,
Marie Laure FRIEZ



